

Commune de Rambrouch

Séance du conseil communal du 1^{er} juin 2022

Ordre du jour :

- 1.) Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2021.
- 2.) Approbation de la mise en œuvre du programme eea - European Energy Award (Pacte Climat 2.0) pour la période 2021-2030.
- 3.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 4.) Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à WOLWELANGE, « rue de l'Église ».
- 5.) Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à WOLWELANGE, « rue Principale ».
- 6.) Délibération portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2020.
- 7.) Délibération portant approbation du compte de gestion pour l'exercice 2020.
- 8.) Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2022-2023, y inclus le PEP (plan d'encadrement périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).
- 9.) Délibération relative à l'approbation du cahier général des charges et des cahiers spéciaux des charges se rapportant à la location du droit de chasse en forêt domaniale, lots « Chenel » et « Rulles Est », pour les années cynégétiques 2022/2023 à 2031/2032.
- 10.) Délibération portant approbation de deux actes notariés.
- 11.) Délibération se rapportant à l'approbation d'un avenant à la convention tripartite SEA 2021.
- 12.) Délibération se rapportant à l'approbation de la convention tripartite SEA 2022.
- 13.) Délibération ayant pour objet l'approbation d'une convention de mise à disposition partielle d'une parcelle.
- 14.) Délibération concernant la demande d'un crédit spécial au budget des dépenses extraordinaires : installation d'une barrière à l'arrêt de bus à Rombach-Martelange.
- 15.) Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires : remboursement à l'État des salaires des ouvriers forestiers.
- 16.) Révision de la délibération portant demande d'un crédit spécial au budget des dépenses extraordinaires : réparations de grande envergure à effectuer à la piscine scolaire.

- 17.) Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
- 18.) Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.
- 19.) Délibération portant approbation de déclarations de recettes.
- 20.) SÉANCE À HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la proposition de réaffectation de candidat(e)s aux postes d'instituteur(trice) à l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la première liste publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Participant(e)s à la séance :

Collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Fränk Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Excusé(s) : -

Secrétaire communal : Marc Pletgen, rédacteur : Conny Wantz

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe les participants que, sur la demande du parti LSAP, un point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour en tant que point n° 18 concernant l'aménagement/installation de toilettes publiques près de l'aire de jeux ouverte au public sur le site de l'école fondamentale à Koetschette. Cette proposition trouve l'accord de tous les conseillers.

1 Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2021.

Le receveur communal Paul Melsen présente l'état des restants de l'année 2021 au conseil communal. Ce relevé fait état d'un montant de 190.920,15 € provenant de factures impayées. Il demande une décharge pour 56,93 € non recouvrables, si bien que la somme de 190 977,08 € reste à recouvrer. La conseillère Myriam Picard (LSAP) et l'échevin Mike Bolmer (CSV) s'informent sur l'impôt foncier respectivement sur une facture impayée, étant donné que la plupart des restants sont dus à un recalcul de l'impôt foncier et à une augmentation de la facture des taxes communales pour le dernier trimestre.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

2 Approbation de la mise en œuvre du programme eea - European Energy Award (Pacte Climat 2.0) pour la période 2021-2030.

Lors de la présentation du Pacte Climat 2.0, l'ingénieur-technicien communal Paul Majerus informe le conseil communal des investissements réalisés lors du Pacte Climat 1.0, des épargnes d'énergie et du mode de distribution des points climatiques. Ces derniers déterminent le montant des subsides versés qui sont destinés à être réinvestis dans des mesures de protection du climat.

Il cite entre autres l'amélioration de l'éclairage public, l'isolation des fenêtres, l'assainissement de l'école de Koetschette, le nouveau chauffage dans le local des pompiers, l'installation photovoltaïque et les réunions du team climat.

Concernant les objectifs du nouveau Pacte Climat 2.0 à l'horizon 2030, une réduction des émissions de CO₂ de 55% est attendue, tandis qu'en raison de l'électromobilité, la consommation d'électricité augmentera de 6,5 GWh/an dans la commune et de 5,8 GWh/an dans les ménages par rapport à 2019. En revanche, la production d'installations photovoltaïques progressera significativement, et grâce à la mise en place d'éoliennes, la production d'électricité sur le territoire de la commune augmentera de 5,9 (2019) à 42 GWh/an en 2030. En plus, en 2030, 50 % des chauffages privés et communaux devront fonctionner avec des combustibles non fossiles. Pour les bâtiments communaux, la consommation de chauffage devrait être réduite de 145 à 100 kWh/m²/an.

La consommation privée d'eau potable devrait être réduite, tout comme les fuites d'eau et les déchets résiduels par habitant diminueront des 190 kg/an actuels à 150 kg/an. D'autres efforts concernent une reconversion du matériel roulant communal en des véhicules électriques, l'extension des pistes cyclables et une réduction du nombre de voitures privées dans la commune.

De même, l'équipe climat devrait siéger cinq fois par an et chaque employé bénéficiera d'une formation de 12 heures par an sur l'énergie et le climat, alors que les conseils énergétiques et les actions pour les citoyens se multiplieront.

Dans le contexte du Pacte Climat, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) déplore que l'état et la croissance des forêts ne soient pas pris en compte pour l'évaluation des communes.

Le Pacte Climat 2.0 est approuvé unanimement.

3 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Aucune demande concernant ce point figurant toujours à l'ordre du jour n'a été présentée.

4 Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à WOLWELANGE, « rue de l'Église ».

Lors de la délibération sur l'approbation d'un PAP entre la rue des Romains et la rue de l'Église à Wolwelage, l'ingénieur-technicien communal Romain Paquet fournit des explications sur ce projet, dans le cadre duquel 14 maisons seront construites sur une surface de 93,60 ares, dont quatre maisons individuelles et dix maisons jumelées. À cause de la situation particulière, 31,10 ares ou 33,23 % du PAP doivent être cédés à la commune.

Une réclamation concernant les éventuelles conséquences de l'évacuation des eaux de pluie est discutée plus amplement, ainsi que l'alternative d'un bassin de rétention ou l'utilisation privée de l'eau de pluie, mais étant donné que l'administration de la gestion de l'eau a déjà donné son autorisation, le conseil communal ne donnera pas suite à cette réclamation et approuve ce projet à l'unanimité.

5 Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à WOLWELANGE, « rue Principale ».

En contrebas du projet discuté ci-dessus, un autre PAP est prévu sur un terrain de 41,74 ares le long de la rue Principale avec trois blocs, soit une maison jumelée et deux blocs séparés par une cour, dont une maison avec une habitation et des garages ou carports, tandis que l'autre immeuble accueille trois duplex. Il existe également la possibilité d'installer un commerce (café, restaurant, épicerie) au rez-de-chaussée.

Si le commerce était réalisé, il faudrait prévoir des emplacements de stationnement. Dans le cas contraire, le terrain resterait en verdure.

Avec seulement 15,6 %, la surface cédée à la commune est inférieure à la surface de 25 % prescrite par la loi, mais étant donné que ce terrain ne revêt pas d'intérêt direct pour la commune, on renonce à une indemnité compensatoire. Concernant la même réclamation relative à l'évacuation des eaux de pluie, aucune suite n'est donnée par le conseil communal.

Le projet est approuvé unanimement.

6 Délibération portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2020.

Le compte administratif pour 2020 du receveur communal est approuvé à l'unanimité.

7 Délibération portant approbation du compte de gestion pour l'exercice 2020.

Le compte identique du collège échevinal est approuvé contre les voix des conseillers Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller (tous LSAP).

La conseillère Myriam Picard (LSAP) s'informe sur une remarque dans le rapport du ministère de l'Intérieur concernant l'attribution d'une allocation de vie chère. Il s'agit d'une allocation accordée à des enfants n'ayant pas reçu d'aide étatique puisqu'ils bénéficient d'une bourse d'études. À l'avenir, seuls les bénéficiaires d'allocations de l'État recevront une allocation de vie chère de la part de la commune.

8 Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2022-2023, y inclus le PEP (plan d'encadrement périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) présente l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental dans la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2022-2023, avisée positivement par la commission scolaire. Il note que cette année, un nombre plus élevé de salles de classe seront nécessaires, et que bien qu'on ait ajouté des salles supplémentaires, il faudra avoir recours à des salles conteneurs pour disposer de suffisamment de salles.

Il signale le nombre plus important d'enfants et les effectifs de classe plus restreints, si bien que les moyens financiers à libérer pour le poste devront faire l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du conseil communal.

L'organisation scolaire est approuvée unanimement.

9 Délibération relative à l'approbation du cahier général des charges et des cahiers spéciaux des charges se rapportant à la location du droit de chasse en forêt domaniale, lots « Chenel » et « Rulles Est », pour les années cynégétiques 2022/2023 à 2031/2032.

Ces cahiers de charges sont approuvés unanimement. Dans ce contexte, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale qu'une partie de la forêt domaniale pourrait être intégrée dans un parc naturel, ce qui entraînerait quelques contraintes et obligerait les communes à s'adapter à des revenus plus faibles.

10 Délibération portant approbation de deux actes notariés.

Deux actes notariés concernant un terrain de cinq centiares dans la rue des Romains à Hostert, échangé avec la S.à r.l. MCN, respectivement la cession d'un terrain de 4,22 ares par MCN à la commune de Rambrouch, sont approuvés par tous les conseillers.

11 Délibération se rapportant à l'approbation d'un avenant à la convention tripartite SEA (service d'éducation et d'accueil) 2021.

En raison de la nouvelle convention collective des professions de soins, le tableau des conditions et salaires a changé et doit être modifié en conséquence dans la convention initiale de 2021.

Tous les conseillers donnent leur approbation.

12 Délibération se rapportant à l'approbation de la convention tripartite SEA 2022.

Cette convention prévoit la participation de l'État aux frais des structures d'accueil de la commune pour 2022 (MRE et Crèche) gérées par « Arcus, Kanner, Jugend a Famill a.s.b.l. » et est approuvée unanimement.

13 Délibération ayant pour objet l'approbation d'une convention de mise à disposition partielle d'une parcelle.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe les participants sur une demande adressée au collège échevinal concernant la permission d'installer un distributeur automatique de pizzas à la gare routière. Le raccordement nécessaire existe et le propriétaire doit assumer tous les frais.

Cette demande a engendré des discussions, puisque le conseiller Sascha Hengen (LSAP) a estimé trop peu élevé le forfait de participation aux frais électriques d'une hauteur de 25 € par mois. D'autres objections du LSAP concernaient le manque de places de stationnement, tout comme l'emplacement de ce distributeur.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) est d'avis qu'on devrait donner une chance à ce projet et l'autorisation est accordée contre les voix des conseillers LSAP Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller.

14 Délibération concernant la demande d'un crédit spécial au budget des dépenses extraordinaires : installation d'une barrière à l'arrêt de bus à Rombach-Martelange.

Afin de résoudre les problèmes qui touchent l'arrêt de bus à Rombach-Martelange, on envisage d'y installer une barrière permettant le passage uniquement aux bus. Puisque cette dépense de 24.000 € n'est pas prévue dans le budget, le collège échevinal demande un crédit spécial de 30.000 €.

Cette demande est approuvée par tous les conseillers.

15 Délibération concernant la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires : remboursement à l'État des salaires des ouvriers forestiers.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) explique que le décompte des salaires des ouvriers forestiers est présenté de façon irrégulière et que le remboursement de 250.656,75 € présenté par l'État pour l'année 2021 ne peut pas être effectué, puisque le budget communal ne prévoit qu'un crédit de 190.000 €. Pour cette raison, le collège échevinal propose un crédit supplémentaire de 60.500 € pour cet article budgétaire dont le montant sera déduit du crédit budgétaire pour les structures d'accueil.

Cette proposition trouve également l'accord de tous.

16 Révision de la délibération portant demande d'un crédit spécial au budget des dépenses extraordinaires : réparations de grande envergure à effectuer à la piscine scolaire.

Puisque la TVA ne peut pas être déduite séparément au niveau de l'article budgétaire sur les réparations scolaires, les réparations de grande envergure à la piscine scolaire seront financées à l'aide d'un nouvel article budgétaire, pour lequel un crédit spécial est nécessaire, qui est approuvé à l'unanimité.

17 Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

Deux règlements temporaires de circulation d'urgence concernant des travaux de raccordement dans la rue du Nord à Rambrouch et des travaux routiers à Hostert (rue Principale – rue de Lannen) sont approuvés a posteriori.

18 Aménagement/installation de toilettes publiques près de l'aire de jeux ouverte au public sur le site de l'école fondamentale à Koetschette.

La plaine de jeux en question est accessible au public en dehors des heures et périodes scolaires et il s'agit de la plus grande aire de jeux de la commune. Elle est sécurisée par une clôture, dispose d'un emplacement public communal pour les barbecues et constitue un lieu de rencontre qui accueille les familles. Par conséquent, les conseillers LSAP estiment que des toilettes publiques s'avèreraient utiles et contribueraient à la salubrité de ce lieu.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) reconnaît l'utilité de toilettes publiques, mais objecte qu'il faut réfléchir à l'endroit où les installer et propose la mise en place d'une installation mobile en attendant.

L'échevine Myriam Binck (CSV) signale le deuxième quai d'autobus envisagé, pour lequel l'espace ferait défaut en cas d'installation de toilettes publiques. Par ailleurs, il faudrait également prendre en compte le terrain sportif, raison pour laquelle on ne devrait pas construire quelque chose de définitif.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) précise qu'il n'est pas question d'une installation définitive dans l'immédiat. Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) propose une solution commune pour l'aire de jeux et les installations sportives, et la conseillère Myriam Picard (LSAP) propose de prévoir plus de toilettes publiques à l'avenir.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) propose de chercher immédiatement une solution provisoire et de prévoir une installation définitive pour plus tard, une proposition qui trouve l'appui de tous.

19 Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Concernant les questions écrites du parti LSAP concernant la façade de la buvette à Folschette, la mise en place d'un panneau signalant la présence de toilettes au centre culturel à Folschette, la connexion Wi-Fi dans la salle des fêtes à Bilsdorf et la pollution lumineuse sur le territoire de la commune, le bourgmestre Antoine Rodesch répond que les travaux de façade à Perlé et à Folschette sont attribués, que l'installation d'un panneau au centre culturel à Folschette ne poserait pas de problème et qu'il faudrait contrôler l'accès au Wi-Fi à Bilsdorf.

Concernant le problème de la pollution lumineuse, il signale que sur les terrains de football, beaucoup de lumière est émise vers le haut, mais que les nouvelles installations éclairent uniquement le sol. De même, les nouveaux éclairages LED sont exclusivement dirigés vers le bas et concernant une question de la conseillère Myriam Picard (LSAP) relative à l'illumination des églises, le bourgmestre promet d'examiner ce qu'il peut faire dans ce domaine.

20 Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

Diverses déclarations de recettes sont approuvées unanimement.

21 SÉANCE À HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la proposition de réaffectation de candidat(e)s aux postes d'instituteur(trice) à l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la première liste publiée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans une séance à huis clos, le conseil communal propose les candidat(e)s qui se sont présenté(e)s sur la première liste du ministère de l'Éducation nationale pour occuper des postes vacants dans l'enseignement fondamental de Koetschette.